

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 11 décembre 2014, à 18.30 h,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 43 du 26 novembre 2014 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
  - a) Mme Maria Cecilia Monteiro Francisco, 1971, et M. Carlos Manuel Bento da Costa, 1969, et leurs enfants Filipe, 1998, et Toni, 2000, ressortissants portugais.
  - b) Mme Santa-Flore Pembele, 1995, ressortissante angolaise.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Etrangères des places de parc au centre-ville » (n° 891) (PLR).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Quelle est la situation du dossier de l'assainissement du bruit routier sur le territoire de la ville de Porrentruy » (n° 894) (PDC-JDC).
7. Traitement de la motion intitulée « Pour la sécurité des piétons et des cyclistes : initier la mise en œuvre du plan directeur de la mobilité douce » (n° 896) (PS-Les Verts).
8. Traitement de la motion intitulée « Nouveau parking payant » (n° 898) (PS-Les Verts).
9. Approuver la révision du Règlement d'impôt de la Commune municipale de Porrentruy.
10. Elections des Président-e, 1<sup>er</sup>-ère vice-président-e et 2<sup>ème</sup> vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).
11. Divers.

---

M. Jean-Luc Plumey, président du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Sébastien Piquerez - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.  
M. Yannick Jubin - remplacé par M. Olivier Frund.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par Mme Jocelyne Gasser.  
M. Thierry Simon - pas remplacé.

Est excusée pour le PS :

Mme Gerber Chantal - remplacée par Mme Häni Margaux.

Est excusé pour le PCSI :

M. Angelo Casarano - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Jocelyne Gasser, Margaux Häni, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.  
MM. Manuel Benitez, Denis Bessire, Alain Bohlinger, Pierre-Alain Cattin, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Olivier Frund, Robert Frund, Claude Gury, Manuel Godinat, Dominique Hubleur, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Aline Nicoulin et M. Victor Egger.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président mentionne que, suite à la démission de M. Denis Bessire, Mme Fanny Mettey devient titulaire. Son remplaçant n'a pas encore été désigné.

## **2. Informations du Conseil municipal.**

C'est avec plaisir que M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg constate la présence de la famille Garibian-Hambartzumian qui, aujourd'hui, est en voie d'expulsion. Le Conseil communal, qui a été sensible à son trajet de vie, recommande cette famille puisqu'une résolution la concernant a été déposée. Cette brave famille, dont les membres parlent tous parfaitement le français, est bien intégrée dans la région. Malgré cela, elle devra probablement rentrer en Arménie. Le 18 décembre, le maire rencontrera le ministre Michel Probst et une délégation de l'Etat pour essayer de trouver une solution car il serait fort dommage que cette famille doive repartir. Il assure ses membres de son soutien et espère bien les revoir ici encore longtemps.

La pollution de l'Allaine aura des conséquences pour la Municipalité de Porrentruy puisque le Gouvernement a décidé de porter plainte contre la Municipalité. En tant que responsable politique, le maire assumera cette plainte car il ne pense pas qu'un employé, qui a certes fait une faute, puisse se retrouver devant un juge pour quelques poissons tués par cette pollution.

Il annonce encore la fermeture des bureaux vendredi 12 décembre, l'après-midi, puisque l'administration communale visitera l'Inter et les circuits secrets, un apéritif et un souper suivront cette visite.

Il termine en indiquant que la Municipalité de Porrentruy est l'invitée d'honneur de la prochaine course de chiens de traîneaux qui se déroulera les 24 et 25 janvier 2015, à Saignelégier. La Commune mettra sur pied un certain nombre d'animations, dont un duel de dessins entre les deux artistes locaux, Pitch et Guznag. Ils invitent les membres du Conseil de ville à participer à ces journées.

### 3. Questions orales.

Suite au déménagement de Jura Tourisme à la rue du 23-Juin, en début février 2015, Mme Lisa Raval demande au Conseil municipal s'il envisage d'affecter les locaux laissés libres par Jura Tourisme au Musée de l'Hôtel-Dieu car, par ses expositions, ses animations et sa mission de conservation du patrimoine et l'enrichissement constant de ses collections, il connaît des années fastes et se sent peut-être un peu à l'étroit.

M. Philippe Eggertswyler répond que le Conseil municipal a reçu différentes demandes pour occuper les locaux qui seront laissés libres par Jura Tourisme. Aujourd'hui, la réflexion est faite mais aucune décision n'a encore été prise. Toutefois, il ajoute qu'il est important d'affecter ces locaux à une association qui puisse mettre en valeur le Musée de l'Hôtel-Dieu et l'Hôtel-Dieu lui-même.

Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

M. Julien Parietti relève que les heures d'ouverture du centre de tri de l'entreprise Loca SA (7.30h-11.30h. et 13.30h-16.30h.) ne sont pas adaptées aux particuliers qui doivent se contenter de ces plages horaires et du premier samedi de chaque mois. Beaucoup de citoyens se plaignent de devoir accumuler des déchets dans leur appartement ou maison en attendant le ramassage communal. Il demande donc au Conseil municipal s'il peut contacter l'entreprise Loca pour adapter ses horaires aux citoyens de Porrentruy un soir de semaine ou tous les samedis matins, en attendant la suite du dossier de la déchetterie régionale, et si cette ouverture prolongée engendrerait des coûts supplémentaires pour la Commune ?

M. Philippe Eggertswyler rappelle que des efforts ont déjà été faits par cette entreprise depuis 2009, puisqu'à cette période le centre de tri était ouvert uniquement le matin. Pour lui, la meilleure solution est de rencontrer l'entreprise Loca pour savoir s'il est possible d'ouvrir jusqu'à 18.30 heures afin que les gens qui travaillent en journée puissent bénéficier aussi des prestations cette entreprise.

M. Julien Parietti se déclare satisfait.

M. Gilles Coullery constate que le passage piétonnier entre l'Hôtel de la Gare et l'avenue Auguste-Cuenin est emprunté par un grand nombre de personnes arrivées à Porrentruy en train ou en car postal et voulant se rendre à l'école ou à l'administration cantonale. Cependant, ce chemin piétonnier n'est qu'une vaste gouille d'eau par temps de pluie le rendant pratiquement inaccessible sans se mouiller les pieds jusqu'aux chevilles. Il demande donc au Conseil municipal s'il peut mandater une délégation de ses voyers communaux afin d'assainir ce passage et le rendre accessible aux piétons de Porrentruy ?

M. Philippe Eggertswyler répond que c'est un chemin privé et qu'il appartient au propriétaire de faire en sorte que ce chemin, s'il le désire, soit rénové. Toutefois, il va vérifier s'il est possible d'établir une servitude afin que la Commune puisse s'en occuper mais pour cela il faudrait, dans un premier temps, que les rénovations puissent être faites.

M. Gilles Coullery se déclare non satisfait car il suffit de mettre quelques brouettes de gravier pour améliorer la situation à très court terme, ce qui ne doit pas coûter grand-chose à la ville de Porrentruy.

La question de M. Dominique Hubleur concernait également l'avenir de l'Hôtel-Dieu et a déjà été posée.

### 4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :

- c) **Mme Maria Cecilia Monteiro Francisco, 1971, et M. Carlos Manuel Bento da Costa, 1969, et leurs enfants Filipe, 1998, et Toni, 2000, ressortissants portugais.**
- d) **Mme Santa-Flore Pembele, 1995, ressortissante angolaise.**

M. le Président propose de traiter ces demandes de naturalisation en même temps, par un seul vote.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition du président à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

Pour le Conseil municipal, M. Julien Loichat a le plaisir de proposer ces demandes à l'indigénat communal, d'autant plus que, ce soir, la famille de M. Carlos Manuel Bento da Costa est présente dans le public. Il rappelle que ces demandes suivent toujours le même processus et, à l'instar de la Commission de police, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter chaudement ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces demandes de naturalisation à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

**5. Réponse à la question écrite intitulée « Etroitesse des places de parc au centre-ville » (n° 891) (PLR).**

*Pour le groupe PLR, M. Hugues Leuenberger se déclare satisfait.*

**6. Réponse à la question écrite intitulée « Quelle est la situation du dossier de l'assainissement du bruit routier sur le territoire de la ville de Porrentruy » (n° 894) (PDC-JDC).**

*Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury est satisfait et encourage le Conseil municipal à prendre ce dossier à bras le corps pour éviter les risques de demandes d'indemnités par les personnes qui seraient soumises au bruit.*

**7. Traitement de la motion intitulée « Pour la sécurité des piétons et des cyclistes : initier la mise en œuvre du plan directeur de la mobilité douce » (n° 896) (PS-Les Verts).**

M. Robert Frund remercie le Conseil municipal pour sa réponse et rappelle que la motion de son groupe met la priorité sur la sécurité des piétons et cyclistes menacée à de nombreux endroits selon le plan directeur. Il relève l'article paru dans le Quotidien jurassien du 10 décembre dernier qui évoque la situation d'une fille de 12 ans qui a été renversée par une voiture dans une rue de Porrentruy, rue qualifiée d'une des plus dangereuses du Canton par le juge. L'article mentionne aussi que onze collisions entre voitures et piétons ont été recensées en 2013. Son groupe regrette ainsi que le Conseil municipal n'ait pas jugé suffisamment importante la question de la sécurité des piétons et des cyclistes. Son groupe a pris acte que la mise en œuvre du plan est déjà initiée et se félicite que les choses avancent. Toutefois, s'il ne savait pas que le plan est en cours de réalisation c'est parce qu'il l'est timidement, de manière peu visible, car traité comme un dossier secondaire. Le Conseil municipal mentionne en effet qu'il a décidé de privilégier la logique d'opportunité pour la mise en œuvre des mesures. Avec cette seule logique, s'il n'y a pas d'opportunités, il n'y a pas de mise en application du plan. Et c'est donc uniquement au développement d'autres dossiers que les mesures existantes ont été réalisées. Un plan directeur de la mobilité douce, étant donné ses implications pour la vie quotidienne, devrait avoir sa propre logique, son propre calendrier, son propre cadre de financement ; ce n'est de toute évidence pas l'avis du Conseil municipal et les piétons et les cyclistes continueront donc d'attendre que d'autres dossiers se développent pour que soit éventuellement prise en compte leur sécurité concrète. Fort heureusement, ces dernières semaines sont apparus sur des voies de circulation de la ville des marquages clairs pour les cyclistes. L'observation montre que cette simple action a des effets positifs, puisque la plupart des automobilistes, lorsqu'ils bénéficient d'indications claires, les respectent. Les différents usagers de la route se sentent alors respectés, leur place et leur droit sont reconnus, une coexistence harmonieuse devient possible. Compte tenu des améliorations concrètes citées, compte tenu encore du fait que le plan directeur est bel et bien initié, compte tenu enfin du fait que sa demande, dans son intitulé, a manqué d'exactitude, le groupe PS-Les Verts retire sa motion mais suivra l'évolution de la mise en application du plan directeur et des mesures de sécurité pour les piétons et les cyclistes.

**8. Traitement de la motion intitulée « Nouveau parking payant » (n° 898) (PS-Les Verts).**

Mme Francine Chapatte indique que son groupe veut bien croire à la bonne foi du Conseil municipal et admettre que le cas de la parcelle n° 618 soit réglé dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare qui ne saurait tarder. Au moins, son groupe aura rendu le Conseil municipal attentif à l'existence de cette parcelle. Le groupe PS-Les Verts admet ainsi la transformation de la motion en postulat.

M. Julien Loichat répond que si le Conseil municipal propose la transformation en postulat pour cette parcelle précise c'est parce qu'il sait que l'axe actuel qui mène de la gare jusqu'au centre-ville, par le petit chemin de la gare, va subir très probablement, dans le cadre de la vision des projets « Cœur de ville », une affectation légèrement différente de celle d'aujourd'hui. Dans le cadre de ces réflexions, un transfert des parkings actuels du petit chemin de la gare sur la parcelle n° 618 peut éventuellement être imaginé, tout est une question d'étude. C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal propose cette transformation en postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury est favorable à la mise en place d'un système payant pour cette dizaine de places de parc payantes. Bien qu'il comprenne le lien avec la mise en œuvre du plan directeur de la Gare, il n'arrive pas à saisir le lien avec le plan directeur « Cœur de Ville » qui a pour objectif de déterminer prioritairement l'avenir de la vieille ville et de ses alentours immédiats. Son groupe demande que l'exécutif détermine rapidement l'usage qu'il souhaite en faire en prenant en considération les questions suivantes, est-ce un parking pour les besoins :

- des personnes utilisant les transports publics avec un système de taxation proche de ce qui est en place à la gare ?
- des gens se rendant au Fitness et faut-il favoriser dans ce cas un tarif axé sur les parkings de courte durée ?
- des résidents de la rue ou alors des personnes fréquentant l'installation de pétanque sise à côté ?

Il lui semble par contre qu'attendre le développement d'immeubles sur la base du plan directeur de la gare n'est pas adéquat ; il sera toujours possible en temps utile de procéder à une nouvelle pesée des intérêts lorsqu'un

projet de construction sera sur les rails. C'est dans ce sens que le groupe PDC-JDC soutiendra la transformation de la motion en postulat en demandant instamment au Conseil municipal : de procéder rapidement aux choix quant aux objectifs d'utilisation de ces quelques places de parc ; de mettre en place dans les plus brefs délais le mode de rémunération adéquat, avec si besoin l'implantation d'un horodateur; si besoin, de modifier ultérieurement l'affectation de ces places de parc selon le développement du plan de quartier et les constructions qui s'érigeront rapidement dans le secteur de la gare.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé «Nouveau parking payant » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **9. Approuver la révision du Règlement d'impôt de la Commune municipale de Porrentruy.**

#### ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau relève que l'ancien règlement qui date de 1990 doit être révisé étant donné que le Service des communes, en collaboration avec le service fiscal, a introduit de nouvelles réglementations. Par conséquent, la Municipalité a très peu de marge de manœuvre. Il ajoute que cette révision a été validée par la Commission des finances et le Conseil municipal.

Pour le groupe PLR, M. Didier Nicoulin constate qu'il n'y a pas dans le nouveau règlement de modifications ou de changements significatifs à la façon actuelle de fonctionner, hormis quelques changements de noms et de terminologies qui ne sont pas forcément adaptés à Porrentruy qui n'a pas de commission d'estimation. Ainsi à l'article 8, il a fallu remplacer celle-ci par la commission des finances et adapter la lettre c. Son groupe acceptera donc la révision de ce règlement.

Etant donné que la mise à jour de ce nouveau règlement tente vers une uniformité pour toutes les communes jurassiennes s'agissant de son contenu, de son application et de la redistribution des compétences y relatives, M. Jean Farine indique que son groupe n'a aucune raison de s'y opposer. En ce qui concerne l'article 17, il est favorable au fait que le Conseil municipal ait fixé le montant de l'amende au montant maximum de 5'000 francs. Ainsi, le groupe PDC-JDC va approuver, à l'unanimité de ses membres, la révision de ce règlement.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier indique que le groupe PS-Les Verts ne va pas s'opposer à cette révision imposée par le règlement type du Canton. Toutefois, elle constate que des modifications ont eu lieu après que ce règlement ait été préavisé par la Commission des finances. C'est notamment le cas pour l'article 1, lettre c, où la proposition soumise au Conseil de ville est « le Bureau des impôts » alors que la Commission des finances proposait « le Service des ressources et prestations à la population ». Comme cela avait déjà été demandé dans une motion de 2013 par le groupe PDC-JDC, elle relève que le fait de soumettre au Conseil de ville des documents qui ont subi des modifications ultérieures peut être délicat.

M. Eric Pineau répond que cet article a été modifié par Service des communes pour une question d'uniformité.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la révision du Règlement d'impôt de la Commune municipale de Porrentruy à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **10. Elections des Président-e, 1er-ère vice-président-e et 2ème vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).**

Pour le groupe PLR, M. Hugues Leuenberger à l'honneur de présenter M. Manuel Godinat comme candidat à la présidence du Conseil de ville pour 2015. Il rappelle que M. Godinat est directeur de Thermoréseau SA et est âgé d'environ 30 ans. Il est membre actif du « Swing-Rock Ajoie ». Il ajoute que M. Godinat est un homme travailleur, politiquement engagé, disponible et surtout déterminé. Pour le groupe PLR, Manuel Godinat paraît être la personne idéale pour diriger avec maestria les débats du Conseil de ville. Pour toutes ces raisons, M. Leuenberger invite les membres du Conseil de ville à accorder leur confiance à M. Godinat et à soutenir sa candidature à la Présidence du Conseil de ville. M. Leuenberger profite de l'occasion pour remercier le président sortant pour le tact avec lequel il a su mener les débats tout au long de cette année. Il invite les membres du Conseil de ville à également accorder leurs suffrages à M. Marcel Meyer, candidat à la première vice-présidence,

et à Mme Mathilde Crevoisier Crelier, candidate à la deuxième vice-présidence.

Au nom du groupe PDC-JDC, M. Nicolas Theurillat remercie le président sortant qui a su mener les débats de manière juste et impartiale et qui a fait preuve de fermeté et de tact lors des débats du Conseil de ville. Pour ce qui est de la présidence, le groupe PDC-JDC prend acte de la proposition faite en la personne de M. Godinat, qui, avec son expérience et son bagout habituel, sera, sans aucun doute, une personne à même de diriger les débats du législatif. A l'unanimité, le groupe PDC-JDC soutiendra ce dernier lors de l'élection. Pour la première vice-présidence, le groupe PDC-JDC propose la personne de M. Marcel Meyer qui siège au Bureau du Conseil de ville depuis deux ans et est l'un des plus anciens membres du Conseil de ville puisqu'il en est à sa troisième législature. Il a les compétences nécessaires pour la fonction de premier vice-président et pour assumer, dans une année, la fonction de président. Il remercie le Conseil de ville pour le soutien qui lui témoignera ce soir. Le groupe PDC-JDC soutiendra également la candidature de Mme Mathilde Crevoisier Crelier à la deuxième vice-présidence. M. Theurillat ajoute que, dès le premier janvier prochain, son groupe sera présidé par M. Jean Farine.

Au nom du groupe PS-Les Verts et avec enthousiasme, Mme Rosalie Beuret présente la candidature de Mathilde Crevoisier Crelier au poste de deuxième vice-présidente du Conseil de ville. Mme Beuret rappelle le parcours professionnel de Mme Crevoisier Crelier en indiquant notamment qu'elle est traductrice au Secrétariat général du Département de l'intérieur à Berne. Agée de 35 ans, Mme Crevoisier habite, avec son mari et ses quatre enfants, en vieille ville de Porrentruy depuis 2009.

Elle est élue au Conseil de ville dès 2013 où elle y démontre très vite une aisance avec les mots et l'argumentation. Toujours joviale, Mme Crevoisier est non seulement uneoureuse des langues qu'elle manie avec une véritable dextérité mais est également engagée sur des dossiers qui lui tiennent particulièrement à cœur comme les structures destinées à la petite enfance et à la culture. Pour ces raisons, Mme Beuret demande aux membres du Conseil de ville d'accorder leurs suffrages à Mme Crevoisier. Mme Beuret est persuadée que Mme Crevoisier complètera à merveille le perchoir formé de MM. Manuel Godinat et Marcel Meyer dont son groupe soutiendra les candidatures. Enfin, Mme Beuret remercie très sincèrement le président sortant, M. Jean-Luc Plumey, qui a rempli son mandat avec brio, tant il a su présider le législatif avec compétence et dans le respect des sensibilités politiques qui s'expriment dans cette enceinte. Avec une certaine décontraction, il a su installer de la convivialité dans des débats parfois tendus.

M. Yann Voillat indique que le groupe PCSI apportera son soutien aux candidatures présentées par les autres groupes aux divers postes du Conseil de ville pour l'année 2015. Il souhaite, à travers leurs personnalités et leurs qualités, que le Conseil de ville puisse poursuivre dans un climat constructif et contribuer au dynamisme de Porrentruy et aux défis, sans cesse renouvelés, qui attendent la Commune. Il ajoute que le groupe PCSI l'a désigné pour compléter cette brillante équipe présidentielle au Bureau du Conseil de ville. Au nom de son groupe, il tient à remercier chaleureusement M. Jean-Luc Plumey pour l'engagement dont il a fait preuve durant son année en tant que premier citoyen de la ville. Avec sa retenue, son écoute et patience, M. Plumey a su juguler, non sans l'aide de son chronomètre vivant, Denis Sautebin, les temps de paroles de chacun et faire régner un esprit collégial au sein de ce Conseil.

## **Président**

### Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	39
Bulletins rentrés	:	39
Bulletins blancs	:	0
Bulletins nuls	:	3
Bulletins valables	:	36
Majorité absolue	:	19

### Obtient des voix

M. Manuel Godinat	36
-------------------	----

*M. Manuel Godinat est élu président du Conseil de ville pour l'année 2015.*

## **1<sup>er</sup>(ère) Vice-Président(e)**

### Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	39
Bulletins rentrés	:	39
Bulletins blancs	:	0
Bulletins nuls	:	2
Bulletins valables	:	37

---

Majorité absolue : 19

Obtiennent des voix

M. Marcel Meyer	33
M. Jean Farine	2
Mme Corinne Zwahlen	1
Mme Mathilde Crevoisier Crelier	1

*M. Marcel Meyer est élu premier vice-président du Conseil de ville pour l'année 2015.*

**2<sup>ème</sup> Vice-Président(e)**Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	39
Bulletins rentrés	:	39
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	1
Bulletins valables	:	37
Majorité absolue	:	19

Obtient des voix

Mme Mathilde Crevoisier Crelier	37
---------------------------------	----

*Mme Mathilde Crevoisier Crelier est élue deuxième vice-présidente du Conseil de ville pour l'année 2015.*

M. Manuel Godinat : En préambule, c'est naturellement un immense merci que je souhaite vous adresser à toutes et tous. J'arrive ce soir à la fin de ma 6<sup>e</sup> année de Conseiller de ville et je ne vous cache que je n'avais jamais imaginé, à l'époque, oser prétendre à une telle fonction. Je n'avais par ailleurs jamais imaginé prendre autant de plaisir à remplir ma fonction d'élu, qu'il s'agisse de nos séances plénières, de nos préparations de groupe, ou, et peut-être surtout, des après-séances. Il y a donc 7 ans, les citoyennes et citoyens de Porrentruy me faisaient confiance pour défendre leurs intérêts, et ceci, aux côtés de mon père. Je dois bien avouer que les premiers temps, je voyais plutôt cela avec une certaine gêne. Le père et son rejeton, même travail, mêmes hobbies politiques. Et c'est avec le temps, et malheureusement par sa disparition, que je me suis rendu véritablement compte de la chance que nous avons eue de siéger ici, ensemble, aux côtés de nos radis et à vos côtés. Malgré l'humilité dont il a toujours fait preuve, je crois qu'il aurait été particulièrement fier, ce soir, de pouvoir écrire le nom de son rejeton sur le bulletin de vote. Je ne vous le cache pas, et certains d'entre vous auront à le subir également, comme toute élection il y a quand même un certain stress à être candidat à la Présidence du Conseil de ville. Didier Nicoulin m'en a souvent fait part et ce sont ces derniers jours que je m'en suis rendu compte. *Est-ce que les conseillers sauront mettre de côté les clivages politiques ? N'ai-je pas dit de bêtises ou quelque allusion qui aurait pu blesser quelqu'un lors de nos derniers débats ?*

Cela semble ne pas être trop le cas et je vous remercie de ne pas avoir tenu rigueur de mes positions politiques qui ne correspondent naturellement pas toujours aux vôtres ; là, j'ai marqué en petit « tourne-toi vers la gauche ». Mais finalement, on le constate une nouvelle fois ce soir, nous n'avons pas été élus ici pour nous tirer dans les pattes, mais tendre à ce but commun, celui de faire prospérer au mieux notre cité. Et c'est là le véritable dessein qui nous anime en permanence, celui d'offrir à nos concitoyennes et concitoyens un cadre de travail ou de résidence le plus idéal possible. Nous devons par ailleurs encore redoubler d'efforts si nous souhaitons que notre centre-ville puisse suivre la même tendance que certains quartiers, ou du moins qu'il puisse connaître le développement ou la redynamisation qu'il mérite.

C'est dans cet état d'esprit que, pour 2015, je sortirai de l'arène des débats pour rejoindre le perchoir et me mettre au maximum à disposition de notre cité dans le cadre des représentations qui m'attendent et pour lesquelles je mettrai un point d'honneur à être présent le plus souvent possible, malgré un emploi du temps professionnel quelque peu chargé avec le projet que vous connaissez tous. J'assumerai alors cette fonction d'ambassadeur avec un véritable honneur et espère juste que le Maire ne sera pas trop souvent juste à mes côtés, 30 centimètres me faisant grandement défaut sur les photos. Comme je le disais toute à l'heure, je tiens toutes et tous à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée ce soir et j'adresse un merci tout particulier à mon groupe qui m'a proposé à cette fonction. Je tiens encore à féliciter notre Président, pour le travail exemplaire et l'assiduité dont il a fait preuve à nos séances et aux diverses représentations communales. Je félicite encore Marcel Meyer et Mathilde Crevoisier pour leur nomination respective et souhaite la bienvenue au nouveau représentant du PCSI au sein du Bureau du Conseil de ville, Yann Voillat. Par la nomination de Mathilde, une touche féminine indispensable sera encore bien présente lors de nos séances du Bureau et je m'en réjouis. Un dernier merci est adressé à ma copine, Marine, qui tolère très bien mes quelques absences liées à mes fonctions politiques et, qui plus est, fait partie en cette année 2014 des nouveaux habitants de Porrentruy.

Pour conclure, et comme le veut la coutume, nous nous ferons un plaisir, avec le Président Jean-Luc, de vous offrir l'apéritif qui précédera notre souper. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une agréable soirée, des belles fêtes de fin d'année, avec un peu de fraîcheur, ça m'arrangerait professionnellement, et un très bon passage à la nouvelle année.

## 11. Divers.

M. le Président donne lecture des 5 textes déposés ce soir.

Traitement de la résolution intitulée « Soutien à la famille arménienne vivant à Porrentruy et menacée d'expulsion ».

M. Nicolas Theurillat indique que la situation de cette famille est connue suite aux nombreux articles parus dans la presse ces derniers temps. Il ajoute qu'elle est intégrée dans la région. Suite à la décision d'expulsion imposée par les autorités fédérales, pour lui, il est important que le Conseil de ville donne son soutien à cette famille ainsi qu'à l'exécutif communal pour qu'il puisse aller de l'avant dans ce dossier et lui permettre d'entreprendre les démarches pour le maintien de cette famille dans notre région.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à l'unanimité, la résolution intitulée « Soutien à la famille arménienne vivant à Porrentruy et menacée d'expulsion ».*

M. le Maire Pierre-Arnauld Fuge : Il m'appartient de vous féliciter ce soir pour la belle démarche que vous avez démontrée ici dans cette période post Noël. J'aimerais tout particulièrement féliciter Manuel Godinat qui, j'en suis sûr, va nous réserver pas mal de parties de fous-rire et pour moi ça va être assez particulier car ce n'est pas tous les jours que Manu pourra me toiser juste à côté. J'aimerais aussi féliciter le premier vice-président, Marcel Meyer, la deuxième vice-présidente, Mathilde Crevoisier Crelier, et le nouveau membre du Bureau du Conseil de ville, Yann Voillat.

Je ne sais pas si vous avez remarqué que durant cette année notre président n'a jamais utilisé sa petite cloche, c'est dire qu'il a mené les débats avec doigté, avec calme, bien que parfois il a cherché sa petite feuille pour savoir qui posait les questions. J'aimerais profiter de ce moment pour le remercier chaleureusement et le remercier aussi par sa participation à nos nombreuses manifestations. J'aimerais également remercier le Bureau du Conseil de ville qui a œuvré toute cette année, ainsi que toutes les commissions. On verra certainement qu'il faudra rediscuter de leurs fonctions l'année prochaine. Ensuite, j'aimerais dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à présider le Conseil municipal cette année. Je remercie tous mes collègues et le vice-maire qui m'a remplacé à quelques reprises, merci Julien. Enfin, j'aimerais vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles et vos proches, mes meilleurs vœux de fin d'année, de belles fêtes de Noël et je souhaite vous retrouver toutes et tous en forme l'année prochaine. C'est avec aussi un grand merci que j'accepte votre invitation au repas et à l'apéritif qui vont suivre cette séance. Je me réjouis déjà de pouvoir passer un petit moment plus intime avec vous.

M. le Président : Nous voici arrivés au terme de nos débats de cette deuxième année de la législature. Au cours des 7 séances tenues en 2014, nous avons traité 9 motions et 8 postulats ; nous avons accepté 8 crédits pour un montant 4'370'000 francs dont près de 3 millions de francs de crédits-cadres, accepté 2 budgets et admis 21 personnes à l'indigénat communal dont les 5 personnes de ce soir que je félicite encore de leur démarche. Si je vous fais grâce du nombre de questions orales ou écrites qui ont été posées et développées, voilà en quelques chiffres le résumé quelque peu réducteur, je vous l'accorde, de nos débats pour cette année 2014.

J'ai cependant le sentiment qu'ils ont été constructifs, ils se sont déroulés dans un bon état d'esprit. Les propositions venues de gauche, de droite ou du centre ont été débattues démocratiquement, généralement dans la convivialité, dans le respect de chacun et surtout dans le souci de satisfaire en premier lieu l'intérêt de la population, laissant de côté cette lutte partisane improductive qui caractérise bien trop souvent notre région.

En cette fin d'année, en tant que président de ce Conseil de ville, je me fais le porte-parole de la population de Porrentruy pour tous vous remercier - maire, conseillère et conseillers municipaux, conseillères et conseillers de ville - de votre dévouement au service de notre ville. Notre cité a besoin de cet engagement politique pour satisfaire aux besoins de sa population et assurer son développement. Une année cela passe vite, vraiment très vite, j'arrive déjà presque au terme de mon mandat de président. Je vous l'avoue, je n'ai pas vu le temps passé. Sachez cependant que j'ai eu beaucoup de plaisir à diriger les débats de ce Conseil de ville. Cela donne un peu une impression de pouvoir et un sentiment de fierté lorsque tout se passe vite et bien.

Ma tâche n'a pas été trop compliquée. En fait, je crois que mon principal souci a été de gérer le chronomètre de mon secrétaire. Celui-ci n'est malheureusement pas encore programmé pour s'adapter à la vitesse de penser de chaque conseiller en lui laissant le temps nécessaire pour aller au bout de son développement. Si je suis intervenu quelques fois pour abrégé le temps de parole à quelques intervenants peut-être un peu trop bavards ou emporter dans leur enthousiasme, ceux-ci voudront par ailleurs m'en excuser, c'est que je voulais éviter le



dépôt d'une motion interne du type « pour un gain de temps au Conseil de ville » que les motionnaires auraient par la suite toutes les peines du monde à retirer. Voilà pour ce qui est du Conseil de ville.

Au cours de cette année présidentielle, dans le cadre de mon mandat, je ne vous cache pas que c'est avec certaine une fierté que j'ai représenté notre belle cité lorsque l'on me l'a proposé ou que l'occasion s'est présentée. Si je n'ai pas eu la chance de traverser l'Atlantique, j'ai tout de même pu, entre autres, souhaiter la bienvenue à notre Conseiller fédéral Schneider-Ammann lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> août. Cela a été un moment important durant lequel j'ai pu mesurer tout l'honneur que vous m'avez fait en m'accordant pour une année ce rôle de premier citoyen de la cité. Je vous en suis encore très reconnaissant. Toutes les meilleures choses ont une fin. Au 31 décembre, je vais céder mon fauteuil, mon perchoir, à Manu Godinat que je félicite pour sa brillante nomination tout en lui souhaitant beaucoup de plaisir dans cette fonction très valorisante. Mes félicitations vont également à Marcel et à Mathilde pour leur élection à la première et à la deuxième vice-présidences.

Des remerciements à présent à notre secrétaire Denis Sautebin ainsi qu'à sa remplaçante Sandrine Cramatte pour le travail d'appui très important qu'ils réalisent dans l'ombre du président, à notre Chancelier François Valley, au commissaire Dominique Vallat, toujours présent au fond de la salle, à la presse écrite et orale pour leur professionnalisme dans la rédaction des comptes-rendus de nos séances ainsi qu'à mes collègues du Bureau Manu, Marcel et Mathilde. Permettez-moi enfin d'adresser mes remerciements à l'ensemble du Conseil municipal ainsi qu'à chacun d'entre vous, chers collègues du Conseil de ville, pour votre participation très active à nos séances. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, mes meilleurs vœux pour 2015 et vous donner rendez-vous au Terminus pour partager le verre de l'amitié offert conjointement comme l'année passée par l'ancien et le nouveau président.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 19.55 heures.

*(Les discours de fin d'année sont reproduits intégralement).*

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

J.-L. Plumey